

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231227-23_166-DE

**Objet : Subvention à l'Association AMAFOT pour la valorisation des événements de la Ville – 2023
N° : DCM2023/166**

PUBLIÉE LE : 26/12/23

L'an deux mille vingt trois, **le lundi dix-huit décembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 11 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Annette DABIT, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de commission du 7 décembre 2023,

Vu la convention établie entre la Ville de Commercy et l'association AMAFOT signée le 16 septembre 2014,

L'association AMAFOT réalise des reportages photos. La Ville de Commercy a un besoin de photos pour ses différentes parutions. Le 16 septembre 2014, une convention entre la Ville et l'Association AMAFOT a été signée dans ce sens.

L'association sollicite auprès de la Ville de Commercy une subvention de:

- 825 € pour la couverture des 33 événements suivants (tarif 25,00 € / événement) :
 - Cérémonie en mars
 - Vernissage expo absurde en Avril
 - Foire de printemps en avril
 - Cérémonie du 8 mai
 - Vernissage expo mai
 - Cérémonie du 18 juin
 - Fête de la musique juin
 - Fête de la Madeleine 4 juin
 - Cérémonie Cohorte 24 juin
 - 14 juillet
 - Été chez Stan x8
 - Cérémonie du 31 août
 - Forum des associations sept
 - Journée du patrimoine 17 septembre
 - Festival Bords de scène en septembre du 10 au 16 x5
 - Vernissage expo artistes locaux le 22 sept
 - Cérémonie 25 septembre
 - Foire d'automne
 - Cérémonie 11 novembre
 - Cérémonie 5 décembre
 - Saint Nicolas 9 et 16 décembre

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VERSER** une subvention de 825,00 € à l'AMAFOT pour la couverture photographique des événements organisés par la ville pour l'année 2023 selon la liste ci-dessus.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité, Le Conseil municipal décide,

- **DE VERSER** une subvention de 825,00 € à l'AMAFOT pour la couverture photographique des événements organisés par la ville pour l'année 2023 selon la liste ci-dessus.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification